

DECRET N° 82-342 du 18 octobre 1982

Portant affectation du HALL des ARTS
et de la CULTURE de Cotonou au Minis-
tère de l'Alphabétisation et de la
Culture Populaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- Vu le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 80-384 du 29 Décembre 1980 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire ;
- VU le décret N° 80-187 du 8 Juillet 1980 portant création de la Commission Nationale chargée de faire le point de la gestion de toutes les Unités de Production Nationales et Provinciales ;
- VU le décret N° 80-335 du 7 novembre 1980 portant composition de la Commission Spéciale chargée d'entendre la Commission Nationale des Bilans de gestion de toutes les Unités de production Nationales et Provinciales ;
- SUR décision de la Session Conjointe du Comité Central et du Conseil Exécutif National tenue du 19 au 22 Avril 1982 ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 Septembre 1982,

DECRETE :

Article 1er. - Le HALL des ARTS et de la CULTURE de Cotonou est affecté au Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire qui reprend sur toute l'étendue du territoire national les activités exercées jusqu'à ce jour par les Sociétés d'Exploitation des Centres de Spectacles (SECS).

.../...

Article 2.- Le Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire, gestionnaire du Hall, est chargé du remboursement du prêt contracté pour édifier ledit bâtiment.

Article 3.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 18 octobre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Alphabétisation
et de la Culture Populaire,

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, chargé de l'intérim,

Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI

Armand MONTEIRO

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MACP 15 MF 4 AUTRES MINISTERES 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI GDE. CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 JORPB 1 PREFETS 6
DB-DCF-Solde-Trésor 16 -